

Ajaccio, le 04 octobre 2009

CONFERENCE DE PRESSE

Renvoyés à la rue après la fermeture de l'abri de jour hivernal, des sans logis avaient décidé d'occuper les locaux de l'ancien collège du Finosello. Cette action se voulait une interpellation des pouvoirs publics afin que ceux-ci trouvent une solution rapide en terme de relogement pour ces femmes et ces hommes.

Abandonnés des pouvoirs publics, les sans logis se sont retrouvés dans une situation de grande précarité et de mise en danger, ce que n'ont cessé de dénoncer depuis le printemps le Secours populaire français et la Ligue des droits de l'Homme, essayant également une relative indifférence du côté des pouvoirs publics.

Mais ce qui devait arriver arriva. Pire, après un premier incendie, la seule réponse apportée fut de tenter d'interdire l'accès à d'autres locaux de l'ancien collège du Finosello sans plus de réponse en terme de relogement mais sans aucune protection pour les personnes. Résultat un second incendie sur lequel il faudra faire toute la lumière.

La Charte de la société civile prendra position sur ces faits et interpellera notamment l'Etat sur certaines questions précises relevant de ses missions régaliennes lors d'une

**Conférence de Presse
Mardi 06 octobre à 10h
Café de Paris
Place du diamant – Ajaccio**